Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 974-249740093-20240205-ARRETE202320-AI

ARRETE N°2023-20

ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ANITA RAZAFINDRASOA, DIRECTION PLANIFICATION ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Le Président de la CIREST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9,

Vu la délibération 2020-C054 du 11 juillet 2020 portant élection de Monsieur Patrice SELLY en tant que Président de la CIREST

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président de la CIREST

Vu l'organigramme de la CIREST

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à Madame Anita RAZAFINDRASOA, Directrice Planification et Connaissance du Territoire, pour signer des actes suivants:

- Les Bordereaux d'envoi ;
- la certification du service fait sur toute facture, note d'honoraires et généralement toutes notes de frais se rapportant aux opérations placées sous sa responsabilité quel que soit le montant
- Les bons de commande inférieurs à 500 €HT

ARTICLE 2 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité de Saint-Benoît (Sous-préfecture de Saint-Benoît), publié sur le site internet de la CIREST et transmis au bénéficiaire de la présente délégation.

Notifié au bénéficiaire, le 06/02/2024

Signature de l'agent,

Fait à Saint-Benoît, le

Le Président,

Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 06/11/2023
Qualité : Président de la CIREST

Patrice SELLY